



FLASHER PRO

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE..... | 2 |
| 1.1. Identificateur du produit | 2 |
| 1.2. Utilisation identifiées | 2 |
| 1.3. Renseignements concernant le fournisseur | 2 |
| 1.4. N° d'appel d'urgence..... | 2 |
| 2. IDENTIFICATION DES DANGERS..... | 3 |
| 2.1. Classification du mélange | 3 |
| 2.2. Eléments d'étiquetage | 3 |
| 2.3. Autres dangers..... | 4 |
| 3. COMPOSITION | 4 |
| 3.1. Mélanges..... | 4 |
| 4. PREMIERS SECOURS | 5 |
| 4.1. Description des premiers secours..... | 5 |
| 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés | 5 |
| 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires. | 5 |
| 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE | 5 |
| 5.1. Moyens d'extinction..... | 5 |
| 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange | 5 |
| 5.3. Conseil aux pompiers | 5 |
| 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL..... | 6 |
| 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | 6 |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement..... | 6 |
| 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage..... | 6 |
| 6.4. Références aux autres sections..... | 6 |
| 7. MANIPULATION ET STOCKAGE | 6 |
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | 6 |
| 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités..... | 6 |
| 7.3. Utilisation finale particulière | 6 |
| 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE | 7 |
| 8.1. Paramètres de contrôle..... | 7 |
| 8.2. Contrôles de l'exposition | 7 |
| 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES | 8 |
| 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | 8 |
| 9.2. Autres informations | 8 |
| 10. STABILITE ET REACTIVITE | 8 |
| 10.1. Réactivité | 8 |
| 10.2. Stabilité | 8 |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | 8 |
| 10.4. Conditions à éviter | 8 |
| 10.5. Matières incompatibles | 8 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | 8 |
| 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES | 9 |
| 11.1. Informations sur les effets toxicologiques..... | 9 |
| 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES | 9 |
| 12.1. Toxicité..... | 9 |
| 12.2. Persistance et dégradabilité..... | 9 |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | 9 |
| 12.4. Mobilité dans le sol..... | 9 |
| 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB | 9 |
| 12.6. Autres aspects néfastes..... | 9 |

| | |
|---|----|
| 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION | 10 |
| 13.1. Méthodes de traitement des déchets..... | 10 |
| 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT..... | 10 |
| 14.1. No ONU..... | 10 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies..... | 10 |
| 14.3. Classe de danger concernant le transport..... | 10 |
| 14.4. Groupe d'emballage..... | 10 |
| 14.5. Dangers pour l'environnement..... | 10 |
| 14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur..... | 10 |
| 14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC | 10 |
| 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES..... | 10 |
| 15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement..... | 10 |
| 15.2. Evaluation de la sécurité chimique | 10 |
| 15.3. Autres prescriptions | 10 |
| 16. AUTRES INFORMATIONS | 11 |

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

| 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE | |
|--|--|
| <p>Xn</p>  <p>Nocif</p> | <p>1.1. Identificateur du produit FLASHER PRO</p> <p>1.2. Utilisation identifiées Herbicide</p> <p>1.3. Renseignements concernant le fournisseur CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com</p> |
| <p>N</p>  <p>Dangereux pour l'environnement</p> | <p>1.4. N° d'appel d'urgence Centre antipoison :</p> <p><u>Paris</u> : 01.40.05.48.48</p> <p><u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11</p> <p><u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25</p> <p><u>Lille</u> : 03.25.81.28.22</p> <p>Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi</p> |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Xn, N
selon la Directive 1999/45/EC R40, R50/53

Classification CLP du produit Cancérogène: cat.2 (H351)
Selon le règlement CE 1272/2008 Risques pour l'environnement aquatique: Aigus, cat. 1 (H400);
chroniques, cat. 1 (H410)

Classification OMS du produit Classe II (Risque aigu modéré dans les conditions normales
Recommandations de classification 2009 d'utilisation).

Dangers pour la santé Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Dangers pour l'environnement Le produit est considéré comme toxique pour la majorité des plantes.

2.2. Eléments d'étiquetage *selon la Directive 1999/45/EC*

Symbole des risques



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R R40 Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de donnée de sécurité.

Phrase(s) SP SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Autres mentions Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.2. Élément d'étiquetage (suite)

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Isoproturon 500 g/l + Diflufenican 100 g/l SC

Pictogramme de risque



Mention d'avertissement Attention

Phrases de risque

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrase de risque supplémentaire -- --

Phrase supplémentaire pour l'utilisation finale du produit phytopharmaceutique

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Conseil de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P308 + 313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

2.3. Autres dangers

Le produit n'est pas identifié comme une substance PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.CAS / No.EINECS | DSD classification | CLP classification | [%] |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|---|--------|
| Isoproturon | 34123-59-6 251-835-4 | Carc.3 R40 N; R50/53 | H351: Cancérogène cat.2 Risques environnement aquatique H400: aigus cat.1 H410 : chroniques cat. 1 | 45 % |
| Diflufenican | 83164-33-4 | R52/53 | H412: Risques environnement aquatique chroniques 3 | 9 % |
| Ethoxylated polyarylphenol | 99734-09-5 | R52/53 | H412: Risques environnement aquatique chroniques 3 | 1-25 % |

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. En cas de consultation médicale (docteur, centre antipoison ou hôpital), se munir de cette fiche de sécurité et décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis laver la peau avec de l'eau et du savon (si possible avec du polyéthylène glycol 400 puis rincer à l'eau). En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer de nouveau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et consulter immédiatement un médecin.

Inhalation: En cas de gêne, éloigner la victime du lieu d'exposition, lui faire respirer de l'air frais et la garder sous surveillance. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Maux de tête, cyanose, vertiges, méthémoglobinémie

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

En cas d'ingestion de grandes quantités, un lavage gastrique peut être envisagé uniquement dans les deux premières heures suivant l'ingestion. L'administration de charbon actif et de sulfate de sodium est toujours conseillée.

Contrôler la méthémoglobinémie et le taux de potassium sérique.

En cas de méthémoglobinémie, de l'oxygène et des antidotes spécifiques (bleu de méthylène ou de toluidine) peuvent être administrés.

Contre-indications : Alcool

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie limité, utiliser de la poudre ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou brumisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent s'échapper: monoxyde de carbone, oxydes d'azote et fluorure d'hydrogène.

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques. Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8. Les personnes travaillant avec ce produit pendant une longue période doivent s'appliquer à minimiser leur exposition au produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et bien ventilé. Stocker à l'abri du gel et de la lumière. Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux. Il est recommandé de toujours disposer d'un lavabo pour se laver les mains à proximité.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

| | | | |
|------------------------------|---------------------|-----------------------------|---------|
| Valeurs limites d'exposition | Ioxynil | 0,2 mg/m ³ (TWA) | OES BCS |
| | Diflufenican | 1,1 mg/m ³ (TWA) | OES BCS |

Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation, se reporter à l'étiquette. Dans les autres cas, les recommandations suivantes doivent être appliquées.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant son travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire n'est normalement requis. Une protection respiratoire peut être utilisée pour contrôler le risque résiduel lors d'activités de courte durée.

Protection des mains Porter des gants caoutchouc nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination ou les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains à l'eau et au savon immédiatement le travail terminé.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistant aux produits chimiques et couvrant la totalité du corps. Dans la majorité des cas où l'exposition ne peut être évité durant une durée limitée, un pantalon imperméable et un tablier résistant aux produits chimiques ou un équipement de protection individuelle sera suffisant. Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination. En cas d'exposition prolongée, le port d'une combinaison laminée peut être requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------------------|---|
| Etat physique / Aspect | Liquide (suspension) |
| Couleur | Beige |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil olfactif | Non disponible |
| pH | 7,5-9,5 (solution aqueuse (désionisée) 1% à 23°C) |
| Température de fusion | Non disponible |
| Point d'ébullition | Non disponible |
| Point éclair | > 110°C |
| Taux d'évaporation | Non disponible |
| Viscosité | Cinématique : 345 mm ² /s à 40°C (taux de cisaillement : 20/s) |
| Température d'inflammation | Non disponible |
| Inflammabilité (solide/gaz) | Non disponible |
| Pression de vapeur | Non disponible |
| Densité relative | 1,11 g/cm ³ à 20°C |
| Solubilités | Dispersible dans l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation | > 480°C - Le produit n'est pas auto-inflammable. |
| Propriétés explosives | Non explosif |
| Propriétés oxydantes | Non disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|--------------------|------------------|
| Tension de surface | 33,1 mN/m à 40°C |
|--------------------|------------------|

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Aucune donnée disponible. |
| 10.2. Stabilité | Le produit est stable aux conditions de stockage recommandées. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse n'est envisagée si le produit est stocké et manipulé selon les instructions de cette fiche. |
| 10.4. Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière directe du soleil. |
| 10.5. Matières incompatibles | Aucune donnée disponible. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun produit de décomposition n'est attendu dans les conditions normales d'utilisation. Se référer au sous-paragraphe 5.2. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

La toxicité aiguë du produit est estimée :

- * **par ingestion (rat)** DL₅₀: > 2000 mg/kg
- * **par contact cutané (rat)** DL₅₀ : > 2000 mg/kg
- * **par inhalation** : Aucune donnée disponible

| | |
|-------------------------|---|
| Irritation de la peau | Le produit n'est pas irritant pour la peau (lapin). |
| Irritation des yeux | Le produit n'est pas irritant pour les yeux (lapin). |
| Sensibilisation cutanée | Le produit est non-sensibilisant (cochon d'Inde, méthode OCDE 406). |
| Risque par aspiration | Aucune donnée disponible |

Toxicité chronique

| | |
|-------------------------------|--|
| Effet mutagène | Isoproturon et Diflufenican Ils se sont révélés non mutagènes ou non génotoxiques dans une batterie de tests <i>in vivo</i> et <i>in vitro</i> . |
| Cancérogénicité | Isoproturon A haute dose, il entraîne une augmentation du nombre de tumeurs au niveau du foie. Diflufenican Il n'est pas cancérogène dans des études d'administration à vie dans la nourriture de rats et souris. |
| Toxicité pour la reproduction | Isoproturon et Diflufenican Ils se sont révélés non toxiques pour la reproduction dans une étude sur deux générations de rats. |
| STOT - Expositions répétées | Isoproturon et Diflufenican Aucun effet n'a été détecté lors d'expérimentations animales avec ces substances actives. |
| Effet sur le développement | Isoproturon et Diflufenican Aucun effet sur le développement n'a été trouvé sur le rat et le lapin pour ces deux substances actives. |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) CL₅₀, 96 h : 74,8 mg/l

Invertébrés:

Daphnies (*Daphnia magna*), CE₅₀, 48 h : > 100 mg/l

Algues

Algues vertes (*Selenastrum capricornutum*) CE₅₀, 72 h : 22,7 µg/l

Non applicable pour ce mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non applicable pour ce mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable pour ce mélange.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucune des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Isoproturon)

14.3. Classe de danger concernant le transport

9



14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

III

14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).

14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et un vêtement de protection pendant les phases de mélange et chargement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)

- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée : 6 heures.

Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1172

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque
selon la Directive 1999/45/EC

R40 Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risque
selon le règlement CE 1272/2008

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils à suivre Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

| | |
|--|---|
| CAS Chemical Abstracts Service | OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques |
| CE Communauté européenne | OES BCS Internal Bayer CropScience "Occupational Exposure Standard" |
| CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet | OMS Organisation Mondiale de la Santé |
| CL ₅₀ 50% Concentration létale | PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique |
| CLP Classification, Labelling and Packaging | p.c. Poids Corporel |
| DL ₅₀ 50% Dose létale | Phrases R Phrases de risque |
| DPD Dangerous Preparations Directive | Phrases S Phrases de sécurité |
| DSD Dangerous Substance Directive | Phrases SP Phrases de précaution de sécurité |
| EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances | SC Suspension concentrée |
| IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques | STOT Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles |
| ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement | TWA Time Weighted Average |
| MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale pour la prévention de la pollution maritime | vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif |
| N.s.a. Non spécifié ailleurs | |